



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 mars 2015 à 19 h 30, à la salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 159-2015

Site : 495, rue Clément, L'Île-Bizard
Lot : 4 299 010 du cadastre du Québec

Nature et effets de la demande : Rendre conforme le bâtiment résidentiel existant de manière à :

- Autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée, une marge latérale droite de 1,62 mètre, malgré l'article 15 se référant à la grille des usages et des normes de la zone R1–238 du règlement sur le zonage CA28 0023, qui prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres;
- Autoriser pour une habitation unifamiliale isolée, une marge latérale totale de 4,21 mètres, malgré l'article 15 se référant à la grille des usages et des normes de la zone R1–238 du règlement sur le zonage CA28 0023, qui prescrit une marge latérale totale minimale de 5 mètres;

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce dix-huitième jour du mois de février deux mille quinze.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le dix-huitième jour du mois de février deux mille quinze et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement ainsi qu'au point de services le dix-neuvième jour du mois de février deux mille quinze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour du mois de février deux mille quinze.

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement